



Emploi au 2^e trimestre 2018 : environ 730 nouveaux emplois en Normandie

Après la hausse de 0,2 % observée au cours du 1^{er} trimestre 2018, la Normandie gagne 0,1 % d'emplois salariés ce trimestre. Au niveau départemental, la Manche et l'Eure progressent respectivement de 0,5 % et 0,2 %. En Seine-Maritime, l'augmentation atteint 0,1 %. Le Calvados stagne et l'Orne observe un recul de 0,5 %. La masse salariale, dans la région, progresse de 0,7 %, confirmant un résultat déjà positif de 0,5 % lors de la période précédente. Ce résultat suit la tendance observée en métropole (+ 0,9 %). Comme au niveau national, le salaire moyen par tête (SMPT) est en hausse ce trimestre (+ 0,6 %) et atteint 2 340 euros brut par mois.

Après une hausse de 0,3 % au trimestre précédent, l'évolution de l'emploi salarié en Seine-Maritime est plus limitée au deuxième trimestre 2018, ce qui a conduit à la création de 310 nouveaux emplois ainsi qu'une progression annuelle de 0,6 % avec environ la création de 1 870 emplois.

Après de bons résultats depuis 2017, le département de l'Eure enregistre une hausse de 0,2 % engendrant la création de 250 postes environ. Sur un an, une évolution positive de 0,7 % est constatée, avec la création de 875 emplois dans le secteur privé.

La croissance d'emploi observée depuis un an dans le département du Calvados se stabilise ce trimestre (+ 0,2 %). Cette suite de bons résultats a permis d'atteindre une croissance annuelle de 0,5 %, générant la création de près de 920 emplois sur un an. L'emploi dans la Manche progresse de 0,5 % ce trimestre (+ 550 salariés). L'évolution annuelle reste la plus forte de la région et atteint 1,1 %, (+ 1 250 postes).

Dans l'Orne, la tendance repart à la baisse (- 0,5 %) et l'évolution annuelle reste la seule négative de la région (- 0,1 %) entraînant la perte de 70 postes.

La masse salariale continue de progresser

Après des hausses autour de 0,5 % au cours du trimestre précédent, la masse salariale augmente de 0,75 % ce trimestre, soit 42 millions d'euros de plus. Sur ce trimestre, l'augmentation la plus

forte (+ 1,1 %) se situe en Seine-Maritime avec un peu plus de 27 millions d'euros supplémentaires.

Dans l'Eure, l'évolution atteint 0,5 %, soit un gain de 4,7 millions d'euros de masse salariale.

Dans le Calvados, la progression est inférieure à la moyenne régionale (+ 0,3 %), soit + 3,1 millions d'euros.

Dans l'Orne et la Manche, on observe respectivement une progression de 0,7 % et 0,6 %, au deuxième trimestre 2018.

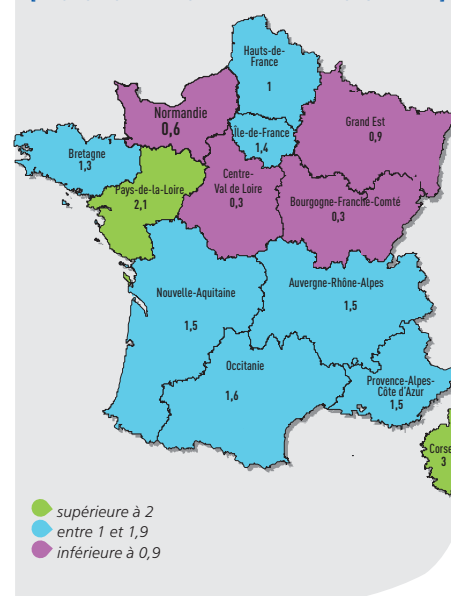
Le salaire moyen augmente de 0,6 %

Après une augmentation de 0,3 % du salaire moyen au trimestre précédent, la hausse atteint 0,6 % ce trimestre dans la région normande. Elle est légèrement inférieure à l'évolution nationale qui est de 0,8 %. L'évolution annuelle du salaire moyen est de 1,8 % en Normandie, contre 2,3 % en France métropolitaine.

CHIFFRE CLÉ

+ 0,1 % : l'emploi normand progresse de façon plus modérée au 2^e trimestre 2018, soit environ 730 salariés supplémentaires.

[ÉVOLUTION ANNUELLE DE L'EMPLOI SALARIÉ]



[ÉVOLUTION DE L'EMPLOI, DE LA MASSE SALARIALE ET DU SALAIRE MOYEN]

	En niveau 2018 T2	Evolution trimestrielle (en %)					Evolution annuelle (en %)
		2017 T2	2017 T3	2017 T4	2018 T1	2018 T2	
Région							
Emploi salarié (en milliers)	818,2	0,5%	0,0%	0,3%	0,2%	0,1%	0,6%
Masse salariale (en M€)	5 735,2	0,9%	0,5%	0,7%	0,5%	0,7%	2,4%
SMPT (en €)	2 336	0,4%	0,4%	0,4%	0,3%	0,6%	1,8%
France							
Emploi salarié (en millions)	18,4	0,6%	0,3%	0,6%	0,3%	0,1%	1,3%
Masse salariale (en M€)	144 230,5	0,8%	0,8%	1,0%	0,9%	0,9%	3,6%
SMPT (en €)	2 592	0,4%	0,8%	0,4%	0,4%	0,8%	2,3%

SMPT = salaire moyen par tête

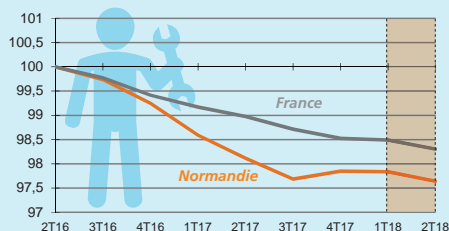
Le secteur de la construction repart à la hausse au 2^e trimestre 2018 avec + 0,4 %

[ÉVOLUTION TRIMESTRIELLE DES EFFECTIFS SALARIÉS PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ SUR 2 ANS]

Source : Acoiss / Urssaf

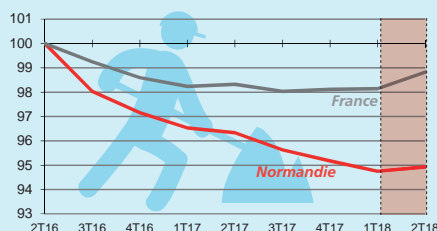
INDUSTRIE

Tendance trimestrielle : + 0,2 %



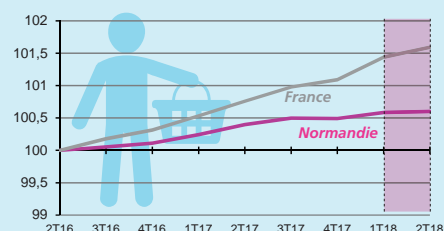
CONSTRUCTION

Tendance trimestrielle : + 0,4 %



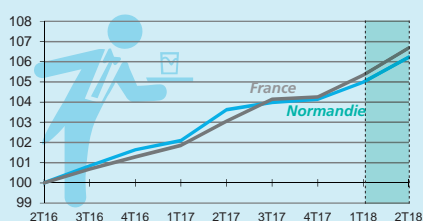
COMMERCE

Tendance trimestrielle : 0 %



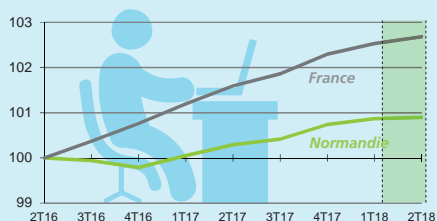
HÉBERGEMENT-RESTAURATION

Tendance trimestrielle : + 0,3 %



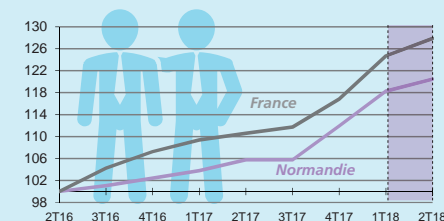
AUTRES SERVICES

Tendance trimestrielle : 0 %



INTÉRIM

Tendance trimestrielle : - 0,1 %



Le secteur du BTP repart à la hausse

Suite à la perte d'environ 300 emplois au premier trimestre 2018, les effectifs salariés dans le secteur de la construction affichent une hausse de 0,4 %, lissant ainsi le déficit du trimestre précédent.

Sur un an, l'emploi du secteur reste quasi stable + 0,3 % (+ 207 postes).

Les évolutions sont quasi nulles, dans la Manche et l'Orne et positives pour tous les autres départements ce trimestre.

En Seine-Maritime et dans l'Eure la hausse est plus marquée (0,5 % pour le premier et 0,6 % pour le second), ayant respectivement entraîné la création de 115 et 60 emplois.

La hausse atteint 0,3 % dans le Calvados, représentant 40 postes supplémentaires.

Les activités de travaux de peinture et vitrerie et de travaux de maçonnerie générale ont fortement contribué à cette hausse.

En revanche, les travaux de terrassement et les travaux d'installation d'eau et de gaz sont en baisse.

Les HCR enregistrent la 2^e plus forte hausse du trimestre

Les évolutions dans le secteur de l'hôtellerie-restauration (HCR) sont très disparates allant de - 0,7 % dans le Calvados (- 90 emplois) à + 2,1 % dans l'Orne (+ 45 emplois).

Au cours du deuxième trimestre, le secteur aura permis la création d'un peu plus de 100 postes en Normandie.

En Seine-Maritime, l'augmentation atteint + 1,2 % soit 175 emplois, tandis que l'Eure et la Manche enregistrent respectivement un repli de 0,4 % et 0,2 % entraînant la perte d'une trentaine d'emplois au total.

La restauration de type rapide et les débits de boissons sont les principaux pourvoyeurs d'emplois, alors que l'on note un recul certain pour la restauration collective sous contrat notamment dans le Calvados et en Seine-Maritime.

Les autres services et le commerce restent stables

Le secteur des autres services, représentant 45 % de l'emploi normand du secteur privé enregistre la même tendance, avec des résultats disparates d'un département à l'autre allant de - 0,7 % dans l'Orne (perte de 55 postes) à + 0,8 % dans la Manche (gain de 210 postes).

On peut noter que les secteurs du transport et entreposage et de l'action sociale et hébergement médico-social créent de l'emploi tandis que ceux des arts, spectacles et activités récréatives en perdent.

La branche du commerce en Normandie n'a pas généré d'emplois au deuxième trimestre,

mais la hausse sur un an est de 0,9 % soit 1 180 postes supplémentaires.

Dans ce secteur, 40 emplois dans le Calvados et 30 dans la Manche ont été créés, tandis que les trois autres départements sont en léger repli.

Les bons résultats se retrouvent au niveau des supermarchés et la plus forte baisse se situe dans le commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé.

L'industrie permet la création de 400 emplois

Depuis un an, les effectifs salariés du secteur de l'industrie étaient restés relativement stables. On observe pour la première fois une hausse de 0,2 %.

L'augmentation la plus significative se situe dans la Manche (+ 0,8 %) soit 240 emplois supplémentaires.

Hormis l'Orne en recul de 1,5 % (270 emplois perdus), l'ensemble des départements progresse de 0,2 % à 0,4 %.

Légère baisse pour l'intérim

Après une progression d'environ 1 % au premier trimestre 2018, les effectifs salariés dans l'intérim diminuent de 0,1 % (- 30 emplois).

Les départements de l'Eure (+ 4,8 %) et de la Manche (+ 1,2 %) progressent le plus fortement sur la dernière période observée, entraînant respectivement l'embauche de 370 et 70 nouveaux salariés.

Dans le Calvados, après une hausse de 0,4 %, on enregistre une augmentation de 1 %, soit + 95 salariés.

L'Orne continue de rester stable après avoir connu de fortes hausses sur la dernière année tandis que la Seine-Maritime perd 3% de ses effectifs intérimaires (- 560 postes).

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ

	Effectif	Normandie Evolutions				France	
		Trimestrielle		Annuelle		Evolution annuelle	
		en Nbre	en %	en Nbre	en %	en Nbre	en %
Industrie	183 740	405	0,2%	648	0,4%	4 149	0,1%
Construction	68 767	242	0,4%	207	0,3%	25 930	1,9%
Commerce	133 599	5	0,0%	1 178	0,9%	24 810	0,8%
Hébergement et restauration	39 769	101	0,3%	1 006	2,6%	35 290	3,3%
Autres services	346 815	12	0,0%	171	0,0%	95 473	1,1%
Total hors intérim	772 690	764	0,1%	3 210	0,4%	185 652	1,1%
Intérim	45 547	-31	-0,1%	1 633	3,7%	49 468	6,5%
Total	818 238	733	0,1%	4 843	0,6%	235 120	1,3%

Rouen en hausse au 2^e trimestre 2018, Caen et Le Havre en recul

La zone d'emploi de Rouen crée près de 750 emplois. Celle de Caen en perd 250 et celle du Havre 400.

Rouen augmente ses effectifs

L'effectif salarié du privé augmente de 0,3 % dans la zone d'emploi de **Rouen**, sur la dernière période observée, confirmant la tendance du trimestre précédent.

Ce résultat a généré la création d'environ 750 nouveaux emplois.

Ce bon résultat est notamment porté par le secteur l'industrie (+ 300 emplois) ce trimestre et celui de l'intérim (+ 190 postes).

Les secteurs du bâtiment et travaux publics (BTP) et des autres services croissent également de 0,7 %, soit 135 nouveaux salariés pour le premier et de 0,1 % pour le second soit 120 postes supplémentaires au deuxième trimestre.

A contrario la branche commerce est en recul (- 0,1 %, 30 emplois perdus), alors que le secteur des hôtels-cafés-restaurants (HCR) reste stable.

La zone d'emploi de Caen perd des effectifs

Après l'augmentation de 0,1 % au premier trimestre 2018, la zone d'emploi de **Caen** perd à nouveau 0,2 % entraînant la perte de 255 emplois.

On peut noter un recul d'environ 0,3 % dans le secteur des autres services (- 180 emplois), de près de 1,6 % dans l'intérim (- 75 postes).

Les HCR sont également en baisse de 0,3 %, soit 25 emplois de moins.

Le secteur du BTP avec + 0,3 % et celui du commerce avec 0,1 % permettent de gagner 30 emplois pour chacun d'eux.

Globalement, sur la zone d'emploi caennaise l'évolution annuelle atteint 0,3 % soit un peu plus de 400 postes créés.

Le Havre perd également des emplois

Après le gain de 550 postes au premier trimestre, la zone d'emploi du **Havre** diminue de 0,4 %, soit une perte de 400 salariés.

Cette zone d'emploi a particulièrement été touchée par le fort recul de l'intérim d'environ 5 %, soit 750 postes perdus.

Le commerce continue de perdre des emplois (- 40) après les 50 du précédent trimestre.

A contrario les secteurs des hôtels cafés restaurants (+ 2,5 % soit 100 postes nouveaux) et celui des autres services (+ 0,7 % soit 240 emplois) compensent une partie de la baisse.

Sur un an, l'évolution dans cette zone d'emploi reste positive avec 0,5 %, soit près de 550 emplois de plus.

Les zones d'emploi de Cherbourg-en-Cotentin et Évreux affichent de bons résultats ce trimestre

La zone d'emploi de **Cherbourg-en-Cotentin** a gagné 650 emplois (+ 1,3 %) sur la période. Elle confirme l'évolution positive

sur un an de + 1,8 % soit 860 nouveaux emplois.

Les branches des autres services et de l'intérim ont contribué à cette évolution (+ 280 pour le premier et + 250 postes pour le second).

Le secteur de l'industrie a également pris sa part avec un gain de 1,9 % soit 150 emplois gagnés.

A l'inverse, le commerce et le BTP diminuent d'environ 0,25 % entraînant la suppression de 125 emplois.

Les HCR gagnent également une vingtaine de nouveaux salariés.

La zone d'emploi d'**Évreux** gagne 0,4 % d'effectifs ce trimestre (+ 200 salariés), compensant à l'identique la perte du précédent.

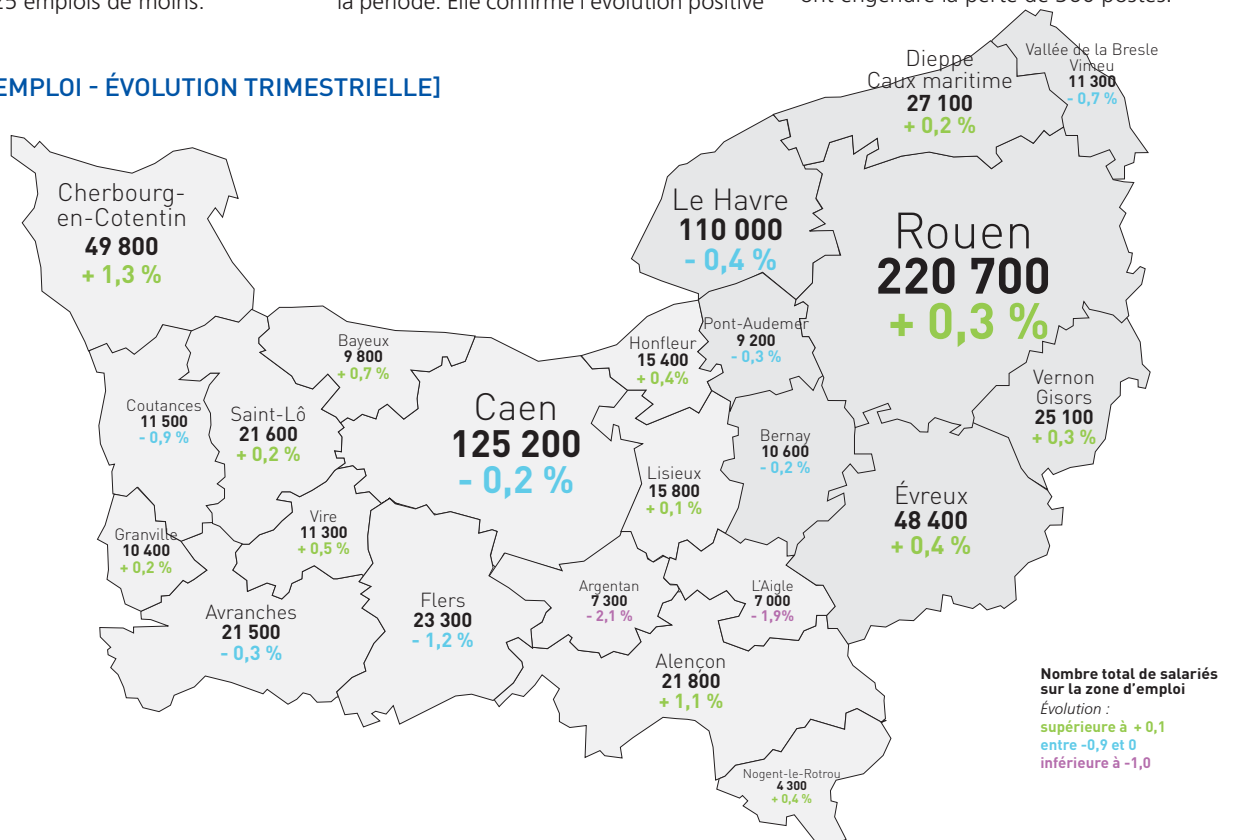
Le secteur de l'intérim explique la totalité de ce résultat avec 350 nouveaux emplois.

Hormis le BTP qui gagne 15 salariés, tous les autres secteurs sont en recul.

Les secteurs des autres services de l'industrie et des HCR perdent respectivement 100, 40 et 20 postes.

Il est à noter que le bassin Alençonnais (+ 1,1 %), Bayeusain (+ 0,7 %) et Saint-lois (+ 0,2 %) ont permis la création de 340 emplois, tandis que Argentan, Flers et l'Aigle ont engendré la perte de 360 postes.

[ZONES D'EMPLOI - ÉVOLUTION TRIMESTRIELLE]



Le secteur du BTP connaît la plus forte hausse ce trimestre

Après avoir connu des trimestres difficiles depuis quelques années, le secteur de la construction rebondit de 0,4 % au deuxième trimestre 2018 permettant l'embauche de 242 nouveaux salariés.

Pour chaque département les évolutions sont nulles ou positives.

Les augmentations de ce trimestre vont de 0 % dans l'Orne à 0,6 % dans l'Eure (+ 61 postes).

Ces bons résultats s'observent également en Seine-Maritime (+ 0,5 % soit 136 emplois) et dans le Calvados (+ 0,3 % soit 41 emplois).

Ce rebond se retrouve également au niveau des Déclarations Préalables A l'Embauche (DPAE), et notamment celles en CDI qui progressent de 15,7 %, la hausse se limitant à 1,5 % sur un an.

Progression de la masse salariale

Ces évolutions positives se confirment aussi au niveau de la masse salariale en progrès de 1,5 % sur le trimestre et de 1,9 % sur un an.

Au cours du deuxième trimestre, c'est en Seine-Maritime que la hausse de la masse salariale est la plus marquée (2,1 %), soit 3,8

millions d'euros supplémentaires.

Dans le Calvados (+ 1,4 %) et la Manche (+ 1,2 %), les masses salariales évoluent respectivement de 1,2 M€ et 0,8 M€.

L'Eure enregistre une progression de 0,8% et l'Orne atteint 0,7%.

Augmentation du SMPT

Le salaire moyen par tête (SMPT) progresse de 1,2 % ce trimestre (contre 0,6 % sur l'ensemble des secteurs) mais en un an la progression se limite à 1,2 % pour atteindre 2 120 euros bruts par mois.

[ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DANS LE SECTEUR DU BTP EN NORMANDIE]

	Effectif 2018-T2	Evolutions			
		Trimestrielle en Nbre en %		Annuelle en Nbre en %	
Calvados	13 739	41	0,3%	139	1,0%
Manche	12 080	3	0,0%	-33	-0,3%
Orne	5 206	0	0,0%	-76	-1,4%
Eure	9 960	61	0,6%	62	0,6%
Seine maritime	27 783	136	0,5%	116	0,4%
Total hors intérim	68 767	242	0,4%	207	0,3%

Information : Les séries d'effectifs salariés et de masse salariale ont évolué depuis la publication des chiffres du premier trimestre 2017. Les changements concernent le périmètre du secteur privé ainsi que la méthodologie de désaisonnalisation des séries dans le cadre d'une harmonisation des concepts avec l'Insee et la Dares.

Plus d'informations sont disponibles sur acoss.fr, rubrique Acooss Stat / n°241

[SOURCES ET MÉTHODOLOGIE]

Le champ de la publication couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel. Il comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation et la santé non marchandes, l'emploi par les ménages de salariés à domicile et les entreprises relevant de la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Celle-ci est présente dans les secteurs de l'agriculture, des industries agroalimentaires (IAA), du commerce de gros et des services financiers. Le champ Urssaf est très proche de celui de l'Insee, qui inclut l'emploi à domicile.

L'introduction depuis mars 2015 de la déclaration sociale nominative (DSN) qui se substitue notamment au bordereau récapitulatif de cotisations, modifie les informations déclaratives nécessaires au calcul des indicateurs statistiques présentés dans cette publication. La mise en œuvre progressive du nouveau dispositif, ainsi que la refonte de la chaîne de traitement statistique des effectifs salariés associée, peuvent conduire à des révisions plus ou moins importantes durant la phase de montée en charge.

La masse salariale (assiette dé plafonnée) désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, déclarées au titre de la période d'emploi étudiée.

L'effectif salarié est mesuré en fin de trimestre. Chaque salarié compte pour un, indé-

pendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf et l'Acoss.

Les données ainsi collectées par les Urssaf sont centralisées par l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (Acoss).

Les données sont provisoires pour le trimestre étudié et sont désaisonnalisées (CVS) pour corriger notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières de l'emploi. Pour ces raisons, les données peuvent être légèrement révisées sur les périodes antérieures, essentiellement sur le trimestre précédent.

Le salaire moyen par tête (SMPT) est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle.

Les évolutions trimestrielles (ou glissements trimestriels) comparent les données du trimestre avec celles du trimestre précédent.

Les évolutions annuelles (ou glissements annuels) comparent les données du trimestre avec celles du même trimestre de l'année précédente.

Les séries trimestrielles de l'emploi produites nationalement par l'Acoss sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique (avis n° 2011-02, JORF n° 0270 du 22/11/2011).

En savoir plus

L'observatoire économique

Les publications statistiques de l'Acoss et des Urssaf, ainsi que diverses séries de données, sont disponibles sur le site www.acoss.fr.

Abonnez-vous à ACOSS.FR



Directeurs de la publication : Hervé Castre et Ollivier Dervillers

Rédacteurs : Pôles statistiques et communication Urssaf Haute et Basse-Normandie

www.contact.urssaf.fr